



Règlement du vide-greniers

Objet

Un vide grenier est une manifestation organisée dans un lieu public ou ouvert au public, en vue de la vente ou de l'échange d'objets mobiliers usagers, d'objets mobiliers acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

Professionnels et alimentaires non acceptés.

La vente d'animaux est formellement interdite.

Inscriptions

Le tarif est de 12,50 € les 5 mètres.

Les inscriptions ne seront confirmées qu'après règlement de votre emplacement par carte bancaire, par chèque, ou en liquide lors des permanences assurées à la maison des associations, 7 Place de la Mairie à Cinq-Mars-La-Pile, aux dates et heures suivantes :

- **Samedi 25 avril de 08h00 à 13h00**
- **Lundi 27 avril de 17h00 à 19h00**
- **Mercredi 29 avril de 17h00 à 19h00**

Merci de privilégier les règlements par cartes bancaires.

Si toutefois vous réglez par chèques, ils doivent être libellés à l'ordre de **Cinq Mars Initiatives**.

Les emplacements payés ne sont pas remboursés sauf annulation du vide-greniers par arrêté préfectoral.

Installation

Chaque emplacement attribué ne peut être utilisé que par la personne nommément autorisée et présentant un reçu numéroté de l'association. Cet emplacement ne peut être modifié de quelque manière que ce soit.

Les horaires d'installation sont les suivants

- Le placement des exposants sera effectué par le responsable de cette manifestation à partir de **7 HEURES**
- Chaque exposant devra occuper son emplacement avant **9 HEURES**

En dehors de ces horaires, les exposants se verront refuser l'accès.

Départ

Les exposants ne pourront pas quitter leur emplacement avant **18 HEURES**, conformément à l'arrêté municipal autorisant l'ouverture des rues.

Chaque exposant devra assurer le nettoyage de son emplacement lors de son départ

Le verre doit être déposé dans les containers mis à disposition (pas de verre dans les sacs poubelle).

Responsabilité

Chaque exposant est responsable de tout accident ou dommage pouvant provenir de l'existence de leur installation sur le domaine public.

Contact :

Mme Christiane Bordier

Tél : 07.82.45.15.08